



## Pandémie de COVID-19

Tout savoir sur nos contrats d'assurance-vie et d'assurance santé

Que couvrent nos polices d'assurance-vie ou d'assurance santé en cette période de pandémie de COVID-19?

1. Suis-je couvert par mon assurance-vie en cas de décès ou d'invalidité totale et permanente des suites de la COVID-19 ou après avoir fait le vaccin ?

Oui les décès et les invalidités totales et permanentes, provoqués par la COVID-19 ou par le vaccin, sont couverts par les contrats d'assurance-vie de SWAN, selon les termes et conditions de ces derniers.

- 2. J'ai des symptômes grippaux, et je consulte mon médecin. Il me demande de faire un test PCR et me prescrit des médicaments. Les frais liés à la consultation, au test PCR et aux médicaments sont-ils remboursés par mon assurance santé ?
  - l Oui, les frais encourus seront remboursés par votre assurance santé, incluant le test PCR
- 3. L'assurance santé prend-t-elle en charge les frais si je choisis d'être vacciné contre la COVID-19 dans un centre privé autorisé ?
  - Oui, si vous avez opté pour l'extension de garantie couvrant 'Preventive and/or Vaccination'
- 4. Mon assurance médicale couvre-t-elle les frais d'hospitalisation liés aux effets secondaires du vaccin ?

La couverture d'assurance santé prend automatiquement en charge les frais hors hospitalisations pour les patients souffrants des effets secondaires du vaccin généralement bénins et de courte durée.

En revanche, dans les cas où une hospitalisation est rendue nécessaire suite à des complications sévères survenues après la vaccination, votre assurance prendra en charge ces frais.

## N.B. À noter que les remboursements seront sujets aux termes et conditions de votre contrat

Nos équipes sont actuellement à pied d'œuvre pour répondre à toutes vos questions et traiter les réclamations dans les meilleurs délais.